

Arrêté

N° 2026-19

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'**ATTACHÉ TERRITORIAL** au titre de la promotion interne – Année 2026 -

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L.523-1, L.523-5 à L.523-6,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2025-169 du 3 juillet 2025 portant liste d'aptitude pour l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'attaché territorial au titre de l'année 2025 sur lequel figurent encore 8 agents inscrits jusqu'au 4 juillet 2027,

Considérant que 642 fonctionnaires et contractuels en CDI du cadre d'emplois des attachés territoriaux ont été recensés dans les effectifs de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés, permettant d'inscrire 25 fonctionnaires sur la liste d'aptitude d'accès au grade des attachés par voie de promotion interne au titre de l'année 2026 en application de l'article 1 du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 précité,

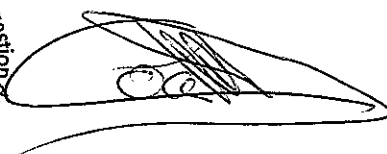
Arrête :

Article 1 : À compter du 4 février 2026, la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2026 est dressée ainsi qu'il suit :

AZZI Nadia
BALLIGAND Brigitte
BONNARD Celine
BOUCHERY Alice
CHERPIN Céline
DONY Cécile
DUMONT Audrey
FOURNIER Karine
GIRAUD Sylviane
JANELA Virginie
MARTEL Anne

MATHEVET Brice
MUET Julien
NALLET Cécile
OUDOT Émilie
PEYRON Sandrine
PHILIPPE Sylvie
PONSARD Élisabeth
ROYER Pierre-Alexandre
RUBIO Astrid
SAUTEREAU Frédéric
TEINTURIER Emily
URBAN Katrin
VERCHERE Bertrand

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 04/02/2026
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.